

The Democratic Republic of Congo and Sub-Regional Integration Organizations in Middle Africa

Kayembe Ngubo Emmanuel

Docteur En Relations Internationales, Université De Lubumbashi

Abstract

Les organisations internationales sont devenues des cadres par excellence de l'inter-étatisme en Afrique en raison de la croissance de leur rôle économique et en matière de prévention et de résolution des conflits. Néanmoins, les organisations régionales et sous régionales africaines ont toutes, sans exception, été créées pour répondre aux besoins de leurs états membres en matière de développement économique et social. Jusqu'en 1990, aucune d'entre elles n'avait pour vocation de traiter des conflits internes ou interétatiques. Nous constatons, en ce qui concerne l'Afrique médiane, qu'il en existe un nombre non négligeable. Aussi, cette région est traversée diplomatiquement et stratégiquement par la rivalité entre différentes organisations communautaires dont les territoires se chevauchent et s'emmêlent. La présente cogitation intellectuelle, s'efforce de démontrer la gestion de l'écartèlement de la République Démocratique du Congo dans plusieurs institutions régionales en Afrique médiane.

Keywords : Organisations internationales ; organisations sous régionales africaines ; Afrique médiane.

Summary

International organizations have become frameworks par excellence for inter-stateism in Africa due to the growth of their economic role and in terms of conflict prevention and resolution. However, African regional and sub-regional organizations have all, without exception, been created to meet the needs of their member states in terms of economic and social development. Until 1990, none of them was intended to deal with internal or interstate conflicts. We note, with regard to Middle Africa, that there are a significant number of them. Also, this region is crossed diplomatically and strategically by the rivalry between different community organizations whose territories overlap and become entangled. This intellectual discussion strives to demonstrate the management of the division of the Democratic Republic of Congo into several regional institutions in Middle Africa.

Keywords : International organizations; African sub-regional organizations; Middle Africa.

Introduction

D'une façon particulière, la région Médiane d'Afrique, traversée diplomatiquement et stratégiquement par la rivalité entre différentes organisations communautaires dont les territoires se chevauchent et s'emmêlent, ne peut que difficilement mettre en place des machineries sous régionales de pouvoir consistantes et capables de compenser institutionnellement son étalement et son étirement aux plans

géographique et géopolitique. Une telle configuration l'expose à la convoitise des communautés sous régionales : telle, voisine, la *Southern African Development community* (SADC) ou encore la Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹, lesquelles essaient alors de satelliser telle ou telle autre partie de l'Afrique médiane.

Partagée institutionnellement entre la Communauté Economique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), et devant une telle floraison des organisations sous régionales², l'Afrique médiane « (...) peine à se définir un cadre communautaire cohérent aussi contraignant que malaisé à rendre pertinent. Dès lors, cette région ne dispose pas de capacités institutionnelles et organisationnelles substantielles pour constituer et consolider un système solide d'action et de décision collectives régionales »³.

Le problème de d'appartenance dans plusieurs organisations ne se pose pas seulement pour le cas de la RDC. La grande partie des Etats africains sont aussi concernés par ce phénomène d'adhésion multiple. Cette attitude part d'un ensemble des principes qui peuvent nous permettre de bien comprendre et d'expliquer les enjeux majeurs qui sont à la base de ces multiples adhésions. A cet égard, il s'avère que l'appartenance des Etats à plusieurs organisations notamment sous régionales, régionales ou intercontinentales peut constituer un avantage sécuritaire et économique d'une manière ou d'une autre du fait d'être en accord avec plusieurs autres pays même si la réalité peut être différente pour certains Etats Africains.

De tout ce qui précède, cette étude s'articulera autour de la question de recherche : Comment la République Démocratique du Congo gère-t-elle son adhésion multiple dans les organisations sous régionales en Afrique médiane ?

Cette cogitation intellectuelle, nous permettra d'analyser la gestion de l'écartèlement de la République Démocratique du Congo dans plusieurs institutions régionales en Afrique médiane.

Pour mettre mieux aborder cette étude, nous allons analyser successivement, l'intégration de la RDC et le chevauchement d'institutions régionales africaines, la participation de la République Démocratique du Congo dans les institutions régionales africaines, la déconstruction des organisations sous régionales en Afrique médiane, la configuration des Etats d'Afrique médiane dans les organisations sous régionales.

I. L'intégration de la RDC et le chevauchement d'institutions régionales africaines

Considérent l'intégration de la RDC en Afrique avec le modèle de Bela Balassa « l'intégration est à la fois un phénomène dynamique et statique qui doit être considéré aussi bien comme un processus qu'un état de choses. L'intégration économique est un processus qui mène à l'élimination progressive des différentes pratiques discriminatoires et un état de choses qui se caractérise par l'absence de ces

¹ Cfr. Karel de Gucht, Antoine Ntsimi ,(coll.), « Communauté européenne-Afrique centrale », in *Document de stratégie régionale et Programme indicatif régional pour la période 2008-2013*, Bruxelles le 30 septembre 2009, pp.1-135 (22).

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*.

pratiques »⁴.

Le traité d'Abuja qui stipule que l'intégration régionale en Afrique devait avoir comme base l'intégration sous régionale, doit-être totalement remis en question du fait de ce chevauchement des communautés économiques régionales. A part la RDC qui appartient à un bon nombre des structures régionales se trouvant dans plusieurs espaces géographiques à la fois, plusieurs autres pays appartiennent également à deux ou plusieurs regroupements économiques se trouvant dans plusieurs espaces géographiques dans le but de vouloir jouer la carte de l'influence politique au niveau de la région et favoriser leurs échanges économiques au niveau du continent.

Les organisations internationales sont devenues des cadres par excellence de l'inter-étatisme en Afrique en raison de la croissance de leur rôle économique, de leur rôle en matière de prévention et de résolution des conflits. C'est davantage en leur sein que les États se concertent, contribuant par là même à renforcer la légitimité des organisations internationales.

Il convient de préciser que les organisations régionales et sous régionales africaines ont toutes, sans exception, été créées pour répondre aux besoins de leurs États membres en matière de développement économique et social. Aucun d'entre elles n'avait pour vocation de traiter des conflits internes ou interétatiques et aucune tentative sérieuse d'ajouter à leur champ d'action n'a été faite avant 1990.⁵ Cette évolution s'explique en grande partie par le nombre croissant et la complexité grandissante des situations de crise en Afrique et par un intérêt moins marqué de la communauté internationale pour la région au lendemain de la Guerre froide. Tout-à-fait conscients de la réticence du Conseil de sécurité des Nations unies à s'engager de manière concrète dans le règlement des crises majeures du continent, les États africains se sont efforcés, au cours des dix dernières années, d'élaborer leurs propres mécanismes et d'adapter leurs structures afin d'être en mesure de jouer ce nouveau rôle⁶.

Il est établi que le régionalisme ou la régionalisation conduit à une *conception institutionnaliste*, l'intégration est la mise en place d'un système commun de règles de la part des pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés. L'intégration par les *règles* concerne ainsi dans l'UEMOA, l'harmonisation des fiscalités, un droit social régional, un droit des affaires, des lois uniques d'assurance. Dans les anciennes analyses du « régionalisme fermé », les institutions régionales visaient à mettre des écrans vis-à-vis de l'économie mondiale à favoriser des protections régionales, voire des transferts de souveraineté vers des instances régionales. Le régionalisme « horizontal » concernait les relations Sud/Sud. Les nouvelles analyses institutionnalistes du régionalisme mettent l'accent sur les *relations Nord/Sud* et sur les coordinations de politiques économiques. Les transferts de souveraineté traduisent une *asymétrie des préférences*. La coopération verticale ou les accords de libre-échange Nord/Sud avec le rôle de tiers garant d'un pays du Nord permettent ainsi une crédibilité des politiques et réduisent les conflits d'intérêt nationaux et les stratégies de passager clandestin⁷.

⁴ Balassa Bella, *The theory of economic integration*, Richard D. Irwin, Inc., Homewood, Illinois 1961, p.304.

⁵ Cfr. Fernanda Faria, « La gestion des crises en Afrique Subsaharienne. Le rôle de l'Union Européenne », in *Occasional paper*, n°55 novembre 2004, pp.1-81 (14).

⁶ *Ibidem*.

⁷ Bach Daniel, « L'intégration économique régionale en Afrique: les flux parallèles à l'assaut de l'État », in *Economie prospective internationale*, Paris, n° 48, 4^{ième} trimestre 1991, pp.33-49.

La RDC implique une coopération étroite, efficace et sincère entre les États, visant à satisfaire leurs intérêts respectifs. Ici, tout soutien militaire, financier, matériel, idéologique, doit être encouragé entre les parties pour réduire de façon significative les initiatives tendant à contribuer à la déstabilisation de l'Etat.

Outre les institutions continentales telles que l'Union africaine, on compte plus d'une dizaine de communautés économiques régionales. Il existe également plus d'une centaine d'autres groupes multinationaux ou bilatéraux ayant pour vocation de favoriser la coopération dans certains secteurs, comme les télécommunications, l'aviation, le transport maritime, la banque, la gestion des rivières, l'agriculture⁸, etc.

Germain Ngoie Tshibambe et Adolphe Amani Byenda, dans l'article « de l'appartenance multiple de la République Démocratique du Congo aux organisations internationales africaines : quels enjeux, quels avantages ?⁹ » ces auteurs estiment que les facteurs explicatifs de l'appartenance multiple, plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation des pays africains en général et de la République Démocratique du Congo en particulier. Il s'agit du facteur géographique, historique, sécuritaire, économique, politique, culturel, etc. En nous référant à l'histoire, ces associations ou regroupements d'Etats peuvent se justifier par le vouloir agir ensemble et la tendance selon laquelle l'union fait la force ; des principes phares prônés par les leaders du panafricanisme depuis longtemps.

En faisant un aperçu historique, nous pouvons admettre que l'adhésion de la République Démocratique du Congo à la CEPGL était surtout liée à l'histoire commune que les pays membres de cette organisation, ont eue en commun depuis la colonisation belge. Quant à la SADC, nous devons savoir que c'est surtout liée à l'appui militaire des pays membres aux côtés de la République Démocratique du Congo pendant la guerre d'agression notamment le Zimbabwe et la Namibie que les dirigeants congolais ont renforcé leur engagement dans cette organisation. Pour clore, il est important de rappeler que plusieurs défis majeurs demeurent encore à transcender surtout en ce qui concerne le désenclavement du territoire national, la création des emplois pour les jeunes et la mise en place des conditions adéquates pouvant favoriser le développement socioéconomique. A cet égard, il revient d'abord à l'Etat d'assurer la sécurité du territoire national à travers la formation d'une armée nationale républicaine capable de faire face à toute forme d'insécurité provenant de l'intérieur ou de l'extérieur afin de constituer à son tour un marché comme c'est le cas pour les autres pays. Cela est possible à travers une approche politique et une identification préalable de l'ennemi pour résoudre le problème de la paix en République Démocratique du Congo et avec l'ensemble des Etats voisins.

Banyaku Luape Epotu analyse *la problématique de l'intégration régionale en Afrique : les objections sur la validité des théories courantes d'intégration régionale et les considérations empiriques sur la situation des Etats de la Communauté Economique des Pays de Grands Lacs (Burundi-Rwanda-Zaïre)*¹⁰.

⁸ Germain Ngoie Tshibambe et Adolphe Amani Byenda, « de l'appartenance multiple de la République Démocratique du Congo aux organisations internationales africaines : quels enjeux, quels avantages ? » in *Rev. Fac. Droit UFMG*, Belo Horizonte, n. 70, 2017, pp.389 - 410.

⁹ *Ibidem*.

¹⁰ Banyaku Luape Epotu, *La problématique de l'intégration régionale en Afrique : les objections sur la validité des théories courantes d'intégration régionale et les considérations empiriques sur la situation des Etats de la Communauté*

Pour l'auteur, le processus d'intégration amorcé en Afrique ne répond pas aux exigences théoriques communautaristes, fonctionnalistes et aux réalités de la sous-région. Bien qu'empruntant le jalon néo-fonctionnaliste, le but sécuritaire recherché par les Etats engagés dans le processus interactionnel primant sur l'économie, l'intégration réelle est hypothéquée. L'auteur constate à partir d'une étude empirique sur la situation des pays de la CEPGL que cette organisation hautement bureaucratique ne profite pas aux communautés de base comme remède au sous-développement.

Pour lui, l'Etat doit s'abstenir d'intervenir dans les prises des décisions locales visant l'accomplissement des tâches qui touchent les intérêts des communautés de base¹¹. L'auteur soutient aussi que l'intégration ne peut avoir lieu que quand on atteint le niveau de l'autoconsommation, c'est-à-dire, la participation de la population locale à l'autoconsommation dans l'espace intégré. Quant à nous, nous cherchons le bilan et perspectives de la RDC et le chevauchement d'institutions régionales Africaines.

Dans sa thèse portant sur *le capital étranger et le processus d'intégration économique régionale en Afrique centrale*¹², Kadony Nguway Kpalaingu dégage une constante basée sur l'approche de l'Homo intégration. Dans cette thèse, l'auteur indique que la plupart des leaders souffrent d'un problème de désintégration et il faut ainsi que l'homme qui dirige arrive à penser positivement. Pour arriver à conduire la production afin d'accroître les recettes, il doit prendre des décisions rationnelles. De même, l'Etat est géré par ses représentants, personnes physiques, qui agissent en son nom et pour son compte. Si ces personnes ne connaissent pas pour le compte de qui elles agissent, l'intégration ne pourra que patiner.

Ainsi, le préalable est l'Homo intégration. « l'Homo intégration qui est un cheminement permettant des actes positifs indispensable à l'intégration, passe pour la base fondamentale sur laquelle repose toute l'armature de la recherche scientifique sur l'intégration nationale, régionale et internationale. Sa nécessité s'étend aussi à l'Economie politique, l'Economie de développement, à la Science politique, au Droit, à la philosophie, aux pratiques sociales globales. L'Homo intégration fournit à l'homme les atouts nécessaires pour que les capitaux étrangers servent la cause du développement et de l'intégration, que la consommation, la distribution et les échanges des biens répondent aux exigences de l'intégration et du développement, que la dépendance absolue actuelle des pays de l'Afrique centrale soit transformée en interdépendance.¹³ Notre analyse s'implique dans bilan et perspectives de la RDC et le chevauchement d'institutions régionales Africaines.

Ndabereye Nzita Paulin porte ses cogitations sur la *Guerre et l'intégration dans les relations internationales africaines à l'ère de la mondialisation. Contribution à l'étude de l'intégration régionale des pays des Grands Lacs Africains*. Dans cette thèse, l'auteur considère que l'intégration des pays des Grands Lacs Africains est indispensable à l'heure actuelle des relations internationales africaines tant que les causes qui ont conduit les pays de la région à la guerre demeurent.

Economique des Pays de Grands Lacs (Burundi-Rwanda-Zaïre), Thèse de doctorat, Université Nationale du Zaïre, Campus de Lubumbashi, 1982, p.131.

¹¹ *Ibidem*.

¹² Kadony Nguway Kpalaingu, *Le capital étranger et le processus d'intégration économique régionale en Afrique centrale*, Thèse de doctorat, Université de Lubumbashi, FSSPA, Relations Internationales, 1996, p.553.

¹³ Kadony Nguway Kpalaingu, *Op.Cit.*, 1996, p.554.

Ainsi, au lieu que ces pays s'engagent dans le processus d'intégration qu'ils ne peuvent pas maîtriser compte tenu des enjeux, il est préférable qu'ils développent davantage les relations de coopération entre eux en attendant qu'ils se construisent. Cette construction passe par la refondation de l'Etat et la reformulation de la pensée stratégique. La refondation de l'Etat postule la restauration de la démocratie laquelle implique l'Etat de droit et la bonne gouvernance. La reformulation de la pensée stratégique, quant à elle, suppose l'identification de la menace et de l'ennemi, et l'évaluation de rapport de force. C'est à ce prix indique l'auteur que ces Etats deviendront forts pour prétendre s'engager dans le programme d'intégration régionale.¹⁴

Au-delà de la refondation de l'Etat, nous pensons que l'on doit penser à la rationalisation et à l'optimisation des nombreuses institutions régionales de l'Afrique, afin de réduire les efforts redondants et l'inefficacité. La rationalisation et l'optimisation de ces institutions devrait permettre la mise en commun des intérêts des pays sur fond d'une spécialisation.

Bruno Békolo-Ebé¹⁵ a porté ses analyses sur l'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives. Cet auteur note dans sa conclusion que la poursuite et la réussite de l'intégration sont tributaires de la capacité des économies africaines à desserrer les contraintes et à relever les deux défis majeurs que sont la formation du capital humain et la maîtrise du savoir et de la technologie. Dans la mesure où la hiérarchie des économies est plus que jamais déterminée par la capacité à produire du savoir et de la technologie, l'intégration régionale ne peut assurer le développement que si elle permet aux économies africaines de ne plus être de simples consommatrices de technologies et de savoirs produits par d'autres, mais d'investir massivement pour en être productrices et espérer être présentes dans l'économie mondiale. Cela suppose que s'enclenche simultanément une politique de développement du capital humain, condition nécessaire à la maîtrise du savoir, à la production de la technologie et à des mutations structurelles qualitatives des systèmes productifs, seules capables de les rendre aptes à faire face aux évolutions des conditions concurrentielles et aux changements des structures d'offre et de demande mondiales.

Nous partageons parfaitement les préoccupations de l'auteur qui considère que la formation du capital humain et la maîtrise du savoir et de la technologie sont des défis majeurs pour l'intégration économique en Afrique. A ces défis, nous ajoutons aussi les défis d'ordre politique et sécuritaire comme le partagent largement les autres auteurs.

Cinquante ans après les indépendances africaines, Mwayila Tshiyembe constate que le pari de l'intégration régionale a été perdu aussi bien sur le plan politique (Organisation de l'unité africaine en 1963, Union africaine en 2002) que sur le plan économique¹⁶.

¹⁴ Ndabereye Nzita Mugambi Paulin, *Guerre et l'intégration dans les relations internationales africaines à l'ère de la mondialisation. Contribution à l'étude de l'intégration régionale des pays des Grands Lacs Africains*, Thèse de doctorat, Université de Lubumbashi, FSSPA, Relations Internationales, 2008, p.518.

¹⁵ Békolo-Ebé Bruno, « L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives », in *Mondes en développement*, n° 115-116, Mars 2001, pp.81-88.

¹⁶ Mwayila Tshiyembe, *Régionalisme et problèmes d'intégration économique : Alena, Mercosur, Union européenne, Union africaine*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.58.

Ainsi, il pose la question suivante : *pourquoi le processus d'intégration a-t-il échoué en Afrique ?* A cette question, l'auteur indique que « malgré l'idée noble de déconnexion structurelle de l'économie articulée autour de la division du travail coloniale et inégale : les matières premières brutes, sans valeur ajoutée, contre les produits finis fabriqués par les métropoles coloniales, malgré le Plan d'action de Lagos (1980) élaboré dans cette perspective pour éviter les duplications et pour jeter les fondations des industries industrialisantes et des infrastructures de base, il fallait de la volonté politique inébranlable, un diagnostic juste et des moyens à la hauteur des ambitions.

Même les techniques juridiques de nationalisation n'a pas permis de combler ce vide.¹⁷ » Naviguant dans l'unité avec Mwayila Tshiyembe, nous pensons pour notre part qu'au-delà de la volonté politique, notons aussi les contraintes d'ordre sécuritaire, financier, organisationnel et sanitaire.

II. La participation de la République Démocratique du Congo dans les institutions régionales africaines

Quant à d'autres organisations régionales à part l'Union Africaine qui est l'organisation continentale, la RDC est membre de la CEEAC, du COMESA, de la SADC, de la CEPGL, de la CIRGL, de l'ALT et de l'IBN. Concrètement, cette appartenance multiple se justifie par un enjeu géopolitique majeur lié surtout à l'immensité de son territoire national. Ceci fait qu'il y ait des provinces qui sont plus connectées à une organisation régionale qu'à une autre et ceci dans le but de faciliter la libéralisation du commerce ou des échanges avec les différents pays de la région.

En prenant le cas de l'ancienne province du Katanga, l'on se rend compte qu'elle est beaucoup plus tournée vers la SADC que la CEEAC ou la CEPGL. Les provinces orientales, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu évoluent mieux économiquement dans l'Afrique de l'Est et sont intégrées dans le COMESA surtout avec les différents avantages qu'elles bénéficient dans le cadre des corridors Sud, Nord et Est. Le Bas-Congo, la capitale Kinshasa, le Bandundu et la Province de l'Equateur sont mieux connectées à la CEEAC que le reste du territoire national.

A partir de ces différentes démonstrations, nous devons bien comprendre que les enjeux et perspectives économiques de l'appartenance multiple de la RDC, visent non seulement à faciliter le bien-être et le développement du peuple congolais mais aussi à diversifier les partenaires et à désenclaver le pays partant de sa superficie. A travers les multiples expériences dans les différentes structures régionales considérées comme des micro-cultures, la RDC a beaucoup plus de chance d'assurer son émergence qu'à perdre.

La RDC profiterait des importations et exportations de ses produits, dans la mesure où elle se trouve au centre et des plusieurs organisations sous régionales pour un marché commun.

¹⁷ Mwayila Tshiyembe, *Op.Cit.*, p.58.

Tableau n°12 : l’Affiliation des États de la région médiane d’Afrique aux organisations Sous régionales

Les États de la région Médiane d’Afrique Les organisations régionales en Afrique médiane	ANGOLA	BURUNDI	CAMEROUN	ETHIOPIE	GABON	KENYA	NAMIBIE	OUGANDA	République Centrafricaine	République Démocratique du Congo	République du Congo	RWANDA	SOUDAN	TANZANIE	TCHAD	ZAMBIE	ZIMBABWE
Communauté Est Africain [E.A.C]		X				X		X		X		X		X			
Communauté économique des États de l’Afrique centrale [CEEAC]		X	X		X	X			X	X	X	X			X		
Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale [CEMAC]	X		X		X				X		X				X		
Communauté économique des pays des Grands Lacs [CEPGL]		X								X		X					
Common market for Eastern and southern Africa [COMESA]	X	X		X			X	X		X		X	X	X		X	X
Southern African Development community [SADC]	X						X			X				X		X	X

Southern African Custom union [SACU]								X										
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Source : Tableau reconstitué par notre propre soin à l’aide des ouvrages l’année stratégiques 2010 : 2009 Pascal Boniface et sociologie des relations internationales ; 2002 ; Luc Sindjoun.

La vraie question de la sécurité et de la construction de la paix en Afrique médiane à la lumière de l’expérience de la République Démocratique du Congo de sortie de crise, régionale, serait celle de savoir pourquoi et comment une sous-région sans passé, ni tradition de guerre clausewitzienne est devenue la proie des guerres de sens ou de légitimité selon l’expression de Philippe Delmas, sans espoir d’en sortir. Nous tentons de déterminer s’il est peut être possible de lui donner un horizon de paix et de sécurité tout court, en lieu et place de sécurité humaine accompagnée d’exhortation à la gouvernance démocratique et à l’état de droit là où n’existe peut-être pas d’états¹⁸.

Sept des onze États de l’Afrique centrale ont expérimenté ou connu des situations de crises internes dues à l’intervention des militaires dans la politique avec leurs cortèges de malaises et de faillites des États. Depuis, l’insécurité a élu domicile le long des frontières internationales où des groupes armés, ivres des délices du pouvoir d’État, s’essaient parfois à l’exercice dipomatico-stratégique du jeu de leadership qui est à la base des crises d’instabilité régionale¹⁹. La résolution hobbesienne des conflits serait, par son essence, l’utilisation de la guerre comme moyen de mettre fin aux conflits armés internationaux. Grotius l’avait souligné en disant que la nature donne à chacun le droit de repousser la violence par la violence, il est possible d’opposer les armes aux armes²⁰. Les textes sacrés affirment également le droit de la guerre puisqu’ils parlent des guerres de Dieu entreprises selon sa volonté même et dont il est inconcevable qu’il ne commande pas le juste. Des sages, des moralistes, des juristes et Dieu lui-même sont d’accord sur ce point : la raison naturelle permet de se défendre contre le danger. Donc, la guerre est juste dès que celui dont la vie ou les biens sont attaqués se trouve en état de légitime défense²¹.

III. La déconstruction des organisations sous régionales en Afrique médiane

En règle générale, les relations internationales africaines dans leur dimension interétatique se traduisent aussi par le multilatéralisme. Le multilatéralisme est une variable de mise en exergue de la constitution de l’Afrique en système international. Les institutions multilatérales traduisent l’interdépendance entre les États²². Même si elles sont le cadre de relativisation et de redéfinition des intérêts nationaux des États, les organisations internationales sont d’abord une forme de coopération entre les États et d’intergouvernementalisme. En Afrique, la mise en commun des souverainetés étatiques dans le cadre des organisations internationales s’accompagne généralement de la consécration du rôle des États ; la

¹⁸ Biyoya Makutu Kahandja, *Diplomatie congolaise régionale. Nouveaux fondements, défis et enjeux*, Paris, éd., l’Harmattan 2011, p.155.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ Cfr. Simone Goyard Fabre, *La construction de la paix ou le travail de Sisyphe*, Paris, éd., Librairie philosophique, 1994 p.45.

²¹ *Ibidem*.

²² Luc Sindjoun, *op.cit.*, p.91.

densification du tissu des organisations internationales africaines sur le plan continental constitue à cet égard un indice de l'inter-étatisme²³.

Les organisations internationales sont devenues des cadres par excellence de l'inter-étatisme en Afrique en raison de la croissance de leur rôle économique, de leur rôle en matière de prévention et de résolution des conflits. C'est davantage en leur sein que les États se concertent, contribuant par là même à renforcer la légitimité des organisations internationales.

Il convient de préciser que les organisations régionales et sous régionales africaines ont toutes, sans exception, été créées pour répondre aux besoins de leurs États membres en matière de développement économique et social. Aucun d'entre elles n'avait pour vocation de traiter des conflits internes ou interétatiques et aucune tentative sérieuse d'ajouter à leur champ d'action n'a été faite avant 1990²⁴.

Cette évolution s'explique en grande partie par le nombre croissant et la complexité grandissante des situations de crise en Afrique et par un intérêt moins marqué de la communauté internationale pour la région au lendemain de la Guerre froide. Tout-à-fait conscients de la réticence du Conseil de sécurité des Nations unies à s'engager de manière concrète dans le règlement des crises majeures du continent, les États africains se sont efforcés, au cours des dix dernières années, d'élaborer leurs propres mécanismes et d'adapter leurs structures afin d'être en mesure de jouer ce nouveau rôle²⁵.

La double lecture que nous faisons des organisations sous régionales en Afrique médiane est d'abord qu'il en existe un nombre non négligeable. D'une façon particulière, cette région traversée diplomatiquement et stratégiquement par la rivalité entre différentes organisations communautaires dont les territoires se chevauchent et s'emmêlent. Il s'avère dès lors très difficile de mettre en place des machineries sous régionales consistantes dotées de pouvoirs capables de compenser institutionnellement son étalement et son étirement aux plans géographique et géopolitique.

Quelques « gestes » déconstructionnistes nous ont permis de mieux appréhender les complexités de notre problématique et de rencontrer les limites de certaines approches. La dynamique régionale dépend de la capacité des institutions à œuvrer dans le sens d'une convergence politique et des économies nationales vers une logique communautaire. L'un des obstacles majeurs à l'institutionnalisation du cadre régional demeure le caractère fluctuant des contours de la région. Cette géométrie variable permet une multiplicité de définitions légitimes de la région tout en suscitant le risque que des processus parallèles se développent et amoindrissent les efforts d'approfondissement de l'intégration régionale.

IV. La configuration des Etats d'Afrique médiane dans les organisations sous régionales

Actuellement, on assiste à la rationalisation lente, mais progressive de l'intégration via un rapprochement de certaines organisations régionales dont les États membres se juxtaposent et dont les unes fonctionneraient comme sous-ensembles des autres. Ceci peut se constater notamment dans le rapprochement graduel entre la CEMAC et la CEEAC.

²³ Luc Sindjoun, *Sociologie des relations internationales*, éd., Karthala, Paris 2002, p.91.

²⁴ Cfr. Fernanda Faria, *op.cit.*, 14.

²⁵ *Ibidem*.

La même dynamique peut s'appliquer à la COMESA et à la CEA qui a récemment adopté le régime douanier de cette dernière. Si des efforts récents ont été entrepris en vue d'harmoniser les programmes des différents groupements régionaux et de tenter de résoudre la problématique des multi-appartenances (l'intégration en spaghetti), la mise en place d'une Communauté Economique Africaine paraît cependant encore un objectif bien lointain et difficile à atteindre tant les obstacles politiques et pratiques sont nombreux²⁶.

Le tableau ci-contre, nous permet de visualiser le nombre impressionnant des organisations sous régionales en Afrique médiane. L'appartenance des États de la région dans deux ou plusieurs organisations constitue à la fois une dispersion et un handicap pour le bon fonctionnement de ces organisations. Ces traits expliquent en partie la léthargie des organisations sous régionale sur cet espace. A titre indicatif, nous analysons certaines communautés.

L'état de l'intégration régionale est variable selon la communauté économique et les domaines. Au niveau de l'intégration politique, des efforts importants sont menés par la CEEAC dans la construction de l'architecture continentale de paix et de sécurité dont elle est l'organisation de référence pour l'Afrique centrale. La CEMAC poursuit le processus de construction de son marché commun à partir d'acquis importants (notamment l'union douanière et la monnaie commune). Cependant, de manière générale, l'application des dispositions communautaires par les États membres est imparfaite et différente suivant les pays²⁷.

La dynamique régionale dépend de la capacité des institutions à œuvrer dans le sens d'une convergence politique et des économies nationales vers une logique communautaire. L'un des obstacles majeurs à l'institutionnalisation du cadre régional demeure le caractère fluctuant des contours de la région. Cette géométrie variable permet une multiplicité de définitions légitimes de la région tout en suscitant le risque que des processus parallèles se développent et amoindrissent les efforts d'approfondissement de l'intégration régionale²⁸.

Conclusion

Tout au long de cette analyse qui a traité sur : La République Démocratique du Congo dans les organisations sous régionales d'intégrations en Afrique médiane. L'objet de cette étude d'analyser l'appartenance de la République Démocratique du Congo dans les institutions régionales en Afrique médiane. La question fondamentale était celle de savoir : Comment la République Démocratique du Congo gère-t-elle son adhésion multiple dans les organisations sous régionales en Afrique médiane ?

Pour répondre à la problématique, Cette étude était axée successivement, l'intégration de la RDC et le chevauchement d'institutions régionales africaines, les institutions africaines dont la RDC fait partie

²⁶ Karel de Gucht, Antoine Ntsimi ,(coll.), « Communauté européenne-Afrique centrale », in *Document de stratégie régionale et Programme indicatif régional*, pour la période 2008-2013, Bruxelles le 30 septembre 2009, pp.1-135 (23).

²⁷ Karel de Gucht, Antoine Ntsimi (coll.), *op.cit.*, p.7.

²⁸ Alain Cazenave, Piarrot, «Les recompositions socio spatiales dans la région des Grands Lacs», <http://www.google.be>, 05/11/2008, 14.15, pp. 1 - 11/ (5).

intégrante, la déconstruction des organisations sous régionales en Afrique médiane, la configuration des Etats d'Afrique médiane dans les organisations sous régionales.

Nous avons observé que les organisations internationales sont devenues des cadres par excellence de l'inter-étatisme en Afrique en raison de la croissance de leur rôle économique, de leur rôle en matière de prévention et de résolution des conflits. C'est davantage en leur sein que les États se concertent, contribuant par là même à renforcer la légitimité des organisations internationales.

Il convient de préciser que les organisations régionales et sous régionales africaines ont toutes, sans exception, été créées pour répondre aux besoins de leurs États membres en matière de développement économique et social. Aucun d'entre elles n'avait pour vocation de traiter des conflits internes ou interétatiques et aucune tentative sérieuse d'ajouter à leur champ d'action n'a été faite avant 1990.

Notre constat est que la double lecture que nous avons faite des organisations sous régionales en Afrique médiane est d'abord qu'il en existe un nombre non négligeable. Et en suite d'une façon particulière, cette région traversée diplomatiquement et stratégiquement par la rivalité entre différentes organisations communautaires dont les territoires se chevauchent et s'emmêlent. Il s'avère dès lors très difficile de mettre en place des machineries sous régionales consistantes dotées de pouvoirs capables de compenser institutionnellement son étalement et son étirement aux plans géographique et géopolitique.

Bibliographie sélective

1. ANTOINE N.,(coll.), « Communauté européenne-Afrique centrale », in *Document de stratégie régionale et Programme indicatif régional pour la période 2008-2013*, Bruxelles le 30 septembre 2009, pp.1-135 (22).
2. BACH D., « L'intégration économique régionale en Afrique: les flux parallèles à l'assaut de l'État », in *Economie prospective internationale*, Paris, n° 48, 4ième trimestre 1991, pp. 33-49.
3. BALASSA B., *The theory of economic integration*, Richard D. Irwin, Inc., Homewood, Illinois 1961.
4. BÉKOLO-EBÉ B.,« L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives », in *Mondes en développement*, n° 115-116, Mars 2001, pp.81-88.
5. BIYOYA M. *Diplomatie congolaise régionale. Nouveaux fondements, défis et enjeux*, Paris, éd., l'Harmattan 2011.
6. EPOTU, B., *La problématique de l'intégration régionale en Afrique : les objections sur la validité des théories courantes d'intégration régionale et les considérations empiriques sur la situation des Etats de la Communauté Economique des Pays de Grands Lacs (Burundi-Rwanda-Zaïre)*, Thèse de doctorat, Université Nationale du Zaïre, Campus de Lubumbashi, 1982.
7. FERNANDA F., « La gestion des crises en Afrique Subsaharienne. Le rôle de l'Union Européenne », in *Occasional paper*, n°55 novembre 2004, pp.1-81 (14).
8. KAREL G., Antoine N. ,(coll.), « Communauté européenne-Afrique centrale », in *Document de stratégie régionale et Programme indicatif régional pour la période 2008-2013*, Bruxelles le 30 septembre 2009, pp.1-135 (23).
9. LUC S., *Sociologie des relations internationales*, éd., Karthala, Paris 2002.

10. NGUWAY K., *Le capital étranger et le processus d'intégration économique régionale en Afrique centrale*, Thèse de doctorat, Université de Lubumbashi, FSSPA, Relations Internationales, 1996.
11. PAULIN N., *Guerre et l'intégration dans les relations internationales africaines à l'ère de la mondialisation. Contribution à l'étude de l'intégration régionale des pays des Grands Lacs Africains*, Thèse de doctorat, Université de Lubumbashi, FSSPA, Relations Internationales, 2008.
12. PIARROT A., - C., «Les recompositions socio spatiales dans la région des Grands Lacs», <http://www.google.be>, 05/11/2008, 14.15, pp. 1 - 11/.
13. SIMONE G., *La construction de la paix ou le travail de Sisyphe*, Paris, éd., Librairie philosophique, 1994.
14. TSHIBAMBE G., et Adolphe A., « de l'appartenance multiple de la République Démocratique du Congo aux organisations internationales africaines : quels enjeux, quels avantages ? » in *Rev. Fac. Direito UFMG*, Belo Horizonte, n. 70, 2017, pp. 389 - 410.
15. TSHIYEMBE, M., *Régionalisme et problèmes d'intégration économique : Alena, Mercosur, Union européenne, Union africaine*, Paris, L'Harmattan, 2012.